

L'AIDE DE L'ÉPIDÉMIOLOGIE AUX DÉCISIONS DE SANTÉ

Louis Blajan

L'ancienneté de la démarche épidémiologique vétérinaire est attestée par celle de la collecte des données sur la présence, la fréquence et l'évolution des épizooties, contemporaine des institutions destinées à lutter contre celles-ci.

Ce n'est cependant que depuis une trentaine d'années, avec le développement des techniques de l'information, de la gestion, de la planification et de l'analyse économique, que l'épidémiologie s'est vu reconnaître un rôle de plus en plus important pour les décisions de santé publique vétérinaire.

Le Bulletin sanitaire vétérinaire français, créé dès la naissance du Service vétérinaire du ministère de l'agriculture, pour rassembler les données sur les maladies contagieuses à déclaration obligatoire, permet de dater l'adoption formelle de l'approche épidémiologique par les services officiels de notre pays. Ces informations n'étaient cependant utiles que pour l'action contre quelques maladies monofactorielles, vis-à-vis desquelles les mesures de police sanitaire, ou les vaccins disponibles, étaient efficaces.

Le mot d'épidémiologie n'était guère employé, en dehors de rares traités de maladies infectieuses. Il apparaît dans une circulaire ministérielle du 21 mai 1946 qui, sous le titre « Documentation épidémiologique », est un guide succinct d'épidémiosurveillance, à l'usage des directeurs des services vétérinaires départementaux, encouragés par ailleurs à engager la lutte contre les maladies animales reconnues prioritaires dans leurs départements.

A la suite de cette circulaire, certains départements entreprirent la prophylaxie des mammites, d'autres celles des maladies parasitaires, ou de la stérilité, le plus souvent en utilisant comme critère du choix, le coût de la maladie (on ne se préoccupait pas alors du coût de la prophylaxie).

Au plan national, le danger de la tuberculose bovine pour la santé humaine, les pertes occasionnées par les saisies de viandes tuberculeuses à l'abattoir et la gêne pour les transactions de bétail furent des motifs suffisants pour décider le gouvernement français à lancer, en 1965, le plan de lutte contre cette maladie. La méthode retenue, dite méthode de Bang, s'imposa facilement, la méthode alternative reposant sur la vaccination des jeunes bovins par le BCG, proposée par certains, étant écartée pour des raisons techniques. La gestion du programme était largement décentralisée ; elle s'appuyait à l'échelon central, sur des données épidémiologiques minimales. Le reproche essentiel, qui fut fait par la suite à ceux qui conçurent le plan, était l'absence de stratégie privilégiant les zones de naisseurs, en vue du repeuplement des étables assainies. Celui-ci ne fut, en conséquence, possible qu'en faisant appel, en grande partie, à l'importation de génisses de pays qui, en avance sur la France, en étaient à l'élimination de la brucellose bovine et de la leucose bovine enzootique.

La décision, prise par le gouvernement français, de lancer en 1965 le plan de lutte contre la brucellose bovine fut fondée essentiellement sur des considérations commerciales. Il s'agissait pour la France de pouvoir satisfaire aux conditions imposées à partir de 1964, en matière de brucellose, par la directive communautaire relative aux échanges intracommunautaires de bovins. Seul était bien défini l'objectif du plan, dont les modalités ne résultaient pas d'un choix entre plusieurs programmes et s'appuyaient sur des considérations plus subjectives qu'épidémiologiques. L'opposition des vétérinaires praticiens et des éleveurs, dont l'engagement dans la lutte contre la tuberculose bovine avait été décisif, rendait inévitable l'échec de ce plan. Celui qui lui fut substitué en 1974 reposait sur une approche épidémiologique réaliste, qui s'avéra d'autant plus efficace qu'elle avait l'appui de la Fédération nationale des groupements de défense sanitaire du bétail (FNGDSB) et du Syndicat national des vétérinaires praticiens.

La renaissance de l'épidémiologie, discipline souvent invoquée par les adversaires du premier plan, fut confirmée par le congrès de la FNGDSB, tenu à Aix-en-Provence, en 1973, avec pour slogan : « *Bien connaître et situer la maladie pour la devancer* ».

Les initiatives en matière d'épidémiologie animale, qui se sont fait jour après le congrès d'Aix-en-Provence, ont été multiples, désordonnées et souvent sans finalité précise. Nombre d'entre elles ont connu l'échec, à plus ou moins brève échéance, alors que les deux premiers réseaux français, créés

¹ Ancien directeur de l'Office international des épizooties

pour l'épidémiosurveillance de la rage en 1968, et de la maladie d'Aujeszky en 1973, n'ont jamais cessé leur activité. Le premier, animé par Louis Andral, établissait, grâce au suivi de l'enzootie de rage vulpine, des prévisions permettant la mise en œuvre des mesures sanitaires et médicales pertinentes, qui ont abouti à la disparition de la rage vulpine en 2000. Le second, créé par le professeur Bernard Toma, a permis de décider d'entreprendre ou non la lutte contre la maladie d'Aujeszky dans une partie du territoire où elle était reconnue, et dans l'affirmative, de gérer le programme de prophylaxie, puis d'en évaluer le résultat ; à son tour, la maladie d'Aujeszky a été éliminée chez les animaux domestiques en France, en 2003.

A la suite du rapport Buard sur l'épidémiologie des maladies des animaux d'élevage et la valorisation de la production, présenté en 1990 au Conseil économique et social, et constatant que l'épidémiologie ne jouait encore que partiellement son rôle parmi les décideurs de la santé animale, l'Administration vétérinaire a réorganisé l'ensemble des réseaux nationaux d'épidémiosurveillance pour qu'ils atteignent bien l'objectif qui leur est assigné.

L'intérêt porté à l'épidémiologie depuis trois décennies n'est pas particulier à la France, qui a été devancée à cet égard par les pays anglo-saxons, notamment. Chez ces derniers, c'est la rencontre, dans les années 1960, de cette discipline avec l'analyse économique pour faciliter les processus de décision, qui a relancé les travaux épidémiologiques. A la suite de la désastreuse épizootie de fièvre aphteuse, qu'a connue la Grande-Bretagne en 1967-1968, Potter et Harris ont publié en 1973 les résultats de leur étude sur l'économie des stratégies de lutte contre la fièvre aphteuse. En 1972, l'Université de Reading, au Royaume-Uni, a organisé, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une réunion sur l'évaluation socio-économique des programmes de lutte contre les zoonoses. L'unité d'épidémiologie vétérinaire et de recherche économique (VEERU) de cette Université animée par Peter Ellis, a entrepris pour les pays en développement, des études, sur la base de l'analyse économique et de l'épidémiologie, pour l'amélioration du contrôle de plusieurs maladies.

La FAO (Organisation pour l'agriculture et l'alimentation des Nations-Unies), l'OIE (Office international des épizooties) et l'OMS ont entrepris depuis plus de vingt ans de familiariser leurs pays membres avec les techniques de l'analyse économique, qui ont pour objet d'arbitrer entre différentes actions possibles, sur la base des différences financières.

Les analyses coût/avantages, les plus adaptées pour la prise de décision au niveau des vastes programmes, sont largement utilisées dans les pays en développement pour obtenir des bailleurs de fonds et des organisations internationales le financement nécessaire aux projets de prophylaxie des maladies animales.

L'analyse du risque a pénétré, à son tour, depuis quelques années, le domaine de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments. Elle apparaît aux responsables politiques et scientifiques comme un moyen de justifier leurs décisions, en matière notamment d'échanges internationaux de produits de l'élevage.

L'OIE a entrepris, dès 1990, la standardisation des méthodes d'analyse du risque, dans le cadre des travaux de sa commission chargée de la normalisation des règles sanitaires applicables au commerce international, actuellement dénommée commission du code terrestre de l'OIE. L'intérêt de ces travaux s'est imposé avec force, lorsque l'OIE a été reconnu comme l'organisation normative internationale de référence pour la santé animale par l'OMC (Organisation mondiale du commerce), dont les pays membres ont l'obligation de respecter les règles établies par l'accord spécifique relatif aux aspects sanitaires et phytosanitaires des échanges, dénommé accord SPS, signé à Marrakech en 1994. Cet accord a pour objet d'empêcher les entraves au libre échange, résultant de barrières sanitaires non fondées sur des bases scientifiques.

Les enjeux liés à l'application de l'analyse du risque au commerce international notamment ne permettent pas de la rejeter sous prétexte qu'elle comporte de nombreux facteurs d'incertitude et qu'elle peut être « savamment » utilisée, par des responsables de mauvaise foi, pour aboutir à des conclusions irréfutables. Il importe, au contraire, de développer l'utilisation de cet outil décisionnel pour en améliorer la pertinence, en restant toujours prudent dans l'interprétation des résultats.

Cette conclusion vaut également pour l'analyse économique, dont il convient, par ailleurs, de souligner que si elle n'est pas un outil décisionnel sans défaut, elle est un outil intéressant de réflexion sur les politiques de santé animale et leurs interactions avec les politiques concernant les autres secteurs d'activité.

